



DÉPARTEMENT DE L'OISE  
Commune d'Andeville (60570)

# Commune d'Andeville

CROIX DE GUERRE 1939-1945

Nombre de membres  
composant le Conseil municipal : **23**  
Nombre de membres en exercice : **22**  
Présents à la séance : **17**  
Représenté(s) : **1**

## **LISTE DES DÉLIBÉRATIONS VOTÉES**

**PAR LE DU CONSEIL MUNICIPAL  
LORS DE LA SÉANCE DU  
JEUDI 28 MARS 2024 À 20 HEURES 30**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-huit mars à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune d'Andeville s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en mairie, salle du Conseil municipal, sur convocation en date du 20 mars 2024 sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOREL, Maire.

**Étaient présents :** Jean-Charles MOREL, Martine CONTY, Hervé DE KONINCK, Patricia DAOUD, Didier PIERSIELA-CHAIGNEAU, Pascale AYNARD, Guy REUSSE, Patrick SCHNEIDER, Yves LEBERQUIER, Odile DUQUENNE, Heidi MAUGENDRE-KLINGHAMMER, Nathalie MASSCHELEIN, Maud MARETTE, Karine SEYMOUR-INAMO, Tom PORTIER, Sonia MOREL, Gérard MAILLE.

**Était absent excusé représenté :** Rudy JEAN pouvoir à Patricia DAOUD.

\*\*\*\*

NUMÉRO	OBJET	DELIBÉRATIO N
2024-03-01	Approbation du Compte Financier Unique (CFU) du budget principal pour l'exercice 2023	APPROUVÉE
2024-03-02	Budget principal : affectation du résultat de fonctionnement 2023	APPROUVÉE
2024-03-03	Budget principal : vote des taux d'imposition 2024	APPROUVÉE
2024-03-04	Budget principal : vote du budget primitif 2024	APPROUVÉE
2024-03-05	Exercice du droit à la formation des Conseillers municipaux : débat annuel	APPROUVÉE
2024-03-06	Modification N°1 du tarif de l'année 2024 de la convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'un distributeur automatique de produits agro-alimentaire	APPROUVÉE
2024-03-07	SE 60 : Adhésion de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis et de la Communauté de communes du Pays Noyonnais au Syndicat d'Énergie de l'Oise	APPROUVÉE
2024-03-08	EPFLO : Rapport d'activité 2023	APPROUVÉE
2024-03-09	Décisions du Maire prises en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales	APPROUVÉE

Andeville, le 29 mars 2024

Le Maire,

Président de la séance,



**Jean-Charles MOREL**

Conformément à l'article L2121-25 du CGCT « Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe ». Publié sur le site internet <https://andeville-actes.usagers.fr/espace-demarches>, le vendredi 29 mars 2024 conformément à la délibération du Conseil municipal du 30/06/2022 (N°2022-06-13) portant choix du mode de publicité des actes applicable dans la commune (article L2131-1 IV du CGCT).